

canadaghreb.mmc@caramail.com

## **CANADAGHREV (notre sympathique journal)**

**CANADAGHREV est publié à intervalle de deux semaines grâce à la généreuse collaboration bénévoles de la communauté maghrébine (Les Tamazghais). Il prendra une autre forme dans prochains tirages; Il est notre véhicule d'information, en direction des maghrébins surtout et ce pour susciter la réflexion et la discussion afin d'aboutir à une critique instructive, ainsi qu'à encourager l'action positive et créative sur notre présent et notre avenir, rappelons nous que : « du choc des idées naît la lumière... » et en direction des canadiens aussi afin qu'ils s'imprègnent des réalités de notre communauté sur tous les plans (culturel notamment).**

**CANADAGHREV est voué à développer la solidarité, la justice et l'équité dans les relations entre individus aussi bien chez les communautés maghrébines que chez d'autres.**

**En tout cas, informer, former et s'entraider est la principale devise de CANADAGHREV.**

Par A. Moussi

---

## **RÊVE DE PEUPLES ... Affabulation mythique**

Le mythe maghrébin est enfin réalisé. Les quatre grandes institutions tant attendues par plus de 75 millions d'habitants sont mises sur pied et deviennent officiellement opérationnelles. La Commission Maghrébine, qui siège à Constanza (Tunisie et d'Algérie), est composée de six membres ou commissaires (deux pour l'Algérie, un pour le Maroc, un pour la Tunisie et un à titre d'observateur pour la Libye). Cet organe dont les membres agissent en toute indépendance, est garant de l'intérêt communautaire. Elle est nommée pour 5 ans, d'un commun accord par les États membres et est soumise à un vote d'investiture du Parlement Maghrébin devant lequel elle est responsable. Le Conseil de l'Union Maghrébin est l'institution décisionnelle principale. Il réunit les ministres des trois États membres + un (Libyen) chargé de la matière inscrite à l'ordre du jour : affaires étrangères, agriculture, industrie, transports, etc... Chaque pays de l'Union exerce la présidence, par rotation, pour une durée de 6 mois. À la suite de l'entrée en vigueur du traité de Rabat, le secrétaire général Moussa Ouameur (Tunisie) remplira le rôle de haut représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune. Par ailleurs, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil sera appliqué pour l'adoption des nouvelles dispositions. La Cour Maghrébine de justice siège à Casablanca. Elle est formée de dix juges assistés de cinq avocats-généralistes, nommés pour cinq ans d'un commun accord par les États membres. Elle remplira les fonctions principales (comptabilité et dispositions du droit communautaire)

**L'Institut Monétaire Maghrébin (I.M.M)**, situé à Tunis, est responsable de la phase préparatoire du passage à la monnaie unique en Janvier 2005; son but consistait à renforcer la coopération entre les banques centrales, coordonner les politiques monétaires des États membres, assurer le développement de la monnaie unique et officiellement élaborer le cadre réglementaire, organisationnel et logistique du Système Maghrébin de Banques Centrales. La monnaie officielle et unique est le TMAL, appellation avancée par un agriculteur de Bel-Abbes (Ouest d'Algérie) qui lui contentera à toute la communauté puisqu'il s'agit des quatre initiales des pays membres. (1 TMAL = 100 D.S.). Le TMAL aura complètement remplacé les monnaies des États membres au plus tard en Octobre 2005. Le nouveau drapeau maghrébin (4 grandes étoiles jaunes sur fond vert) a été proposé par un groupe d'étudiants des beaux-arts d'Alger et retenu par le Conseil de l'Union Maghrébine. L'Hymne maghrébin, le Conseil de l'Union Maghrébin a choisi un cocktail tiré des hymnes de chaque État membre. Nous voilà enfin devenus pays modernes et faisant partie de nations puissantes. Maintenant, il ne nous reste plus qu'à préparer les élections pour désigner un Président unique de notre chère Tamazgha.

En attendant je reste assis sur mon grand pouf tout en buvant du thé à la menthe et en pensant à mon petit village d'Ahnif au fin fond de la basse Kabylie.